



FLASH CSEC EXTRAORDINAIRE VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

Le 22.11.2021

DES RENFORTS CEJ EN TROMPE L'ŒIL ?

En préambule, nous avons demandé des précisions concernant la mise en œuvre de l'accord Télétravail. Il semblerait que depuis le début du mois des bruits circulent faisant état d'une volonté de restreindre le nombre de jours de télétravail accordés à compter de janvier prochain.

Réponse de la DG : si dans les établissements il pourrait y avoir une volonté de prudence en la matière, ce n'est pas une consigne de la DG et ça a été rappelé comme tel aux DR. Et sur l'expérimentation, 26 agences et 83 structures* vont s'inscrire concrètement dans cette phase. La **CGT-FO** maintient les réserves émises lors de la signature de l'accord sur ces expérimentations.

Concernant la ré-affiliation à la mutuelle, en lien avec Malakoff sachant que plus de 39 000 agents ont fait le nécessaire à cette date, mais que des soucis de connexion ou autres perdurent, la date butoir a été repoussée au 24 novembre.

Pour ce qui est de cette séance d'information proprement dite, en vue d'une consultation sur le déploiement du « *CEJ (Contrat d'Engagement Jeunes) pour les plus jeunes les plus éloignés de l'emploi* » au sein des agences de Pôle emploi, séance qui s'est tenue en présentiel à la DG (enfin !) pour la première fois depuis le déclenchement de la pandémie en mars 2020, nous avons posé les questions suivantes :

En constatant et contestant le fait que le CEJ constitue une nouvelle couche sur le mille-feuille déjà indigeste des mesures gouvernementales prises dans la perspective des présidentielles 2022, nous avons voulu savoir concrètement comment allait se passer la mise en place de ce nouveau dispositif visant à suivre spécifiquement 100 000 jeunes (jeunes de 16 à 26 ans + public handicapé jusqu'à 29 ans).

En préambule et la DG l'a accepté pour un prochain CSEC, nous voulons absolument que nous soit fourni un état des lieux RH nous permettant de savoir où nous en sommes précisément entre ETP en plus dans le cadre du CEJ et ETP en moins dans le cadre du projet de loi de finances initial car on a le sentiment d'être en face d'un jeu de bonneteau perdant affiché à l'inverse comme des gains pour Pôle emploi.

Et ce, sachant que sur les 1 667 postes qui vont être affectés au CEJ, 900 postes seront compensés sur le terrain par l'embauche de 900 CDI, les autres provenant d'un basculement des agents qui travaillaient sur l'AJI vers le dispositif CEJ.

Dans les principes de l'accompagnement (p. 9 du document fourni), on peut lire que ce « parcours de bout en bout a pour objectif l'insertion durable du jeune accompagné allant jusqu'au suivi dans l'emploi ou dans la formation ». Nous avons donc demandé ce que la DG et les tutelles entendent explicitement par « insertion durable ». Réponse : cela sera précisé dans la loi fixant ce qu'est exactement le CEJ et comment il est financé mais ce sera *a minima* un suivi durant la période d'essai effectuée par le jeune qui retrouverait un emploi.

Sur les activités du « référent unique CEJ », il a été précisé que son temps opérationnel serait uniquement consacré au suivi d'un portefeuille de 30 jeunes et donc qu'il ne ferait pas d'accueil MAIS qu'il effectuerait les ESI des publics jeunes susceptibles d'être suivis dans le cadre du CEJ.

Sur la notion de « dispositif de sanctions » qui sera « mobilisé » par le référent unique en cas de « manquement aux engagements du jeune » tel qu'évoqué dans le dossier du CSEC, la DG indique que

ça restera dans le cadre de la gestion de la liste et que par exemple le fait de ne pas répondre à une convocation dans le cadre du contrat passé serait passible de sanctions prévues dans la gestion de la liste.

Sur l'activité supplémentaire que va générer pour les GDD le « processus d'instruction de paiement de l'allocation CEJ », la DG estime que ça sera absorbé par la baisse du nombre de dossiers d'indemnisation à traiter entamée en 2021. A la **CGT-FO**, nous avons dénoncé cette vue de l'esprit optimiste consistant à affirmer que le chômage décroît durablement alors que les offres pourvues cette année le sont majoritairement sur des CDD en contrats courts. En rappelant que de nombreux économistes diagnostiquent un tassement de la reprise voire une hausse du chômage en 2022.

Pas mal d'interrogations aussi autour d'une appli dédiée sur smartphone aux CEJ. Développée par une Start'up d'Etat baptisée Pass emploi (décidément dans ce pays, entre pass sanitaire et pass emploi, le mot clé remède à tous nos maux ressemble de plus en plus à un... pass partout !). La DG s'est voulue rassurante en indiquant que les conseillers CEJ seraient dotés de PC et de smartphones s'ils n'en sont pas déjà dotés pour pouvoir tchater via l'appli avec les jeunes de leur portefeuille (limité à 30 « actifs » en moyenne).

D'un point de vue RH, nous avons voulu savoir comment tout cela allait être décliné. La DG se montre optimiste là encore sur le fait de trouver 1 667 agents déjà en poste et expérimentés pour se positionner sur le CEJ, quitte à y positionner des CDD récemment CDIés qui auraient l'expérience voulue. Pour ce qui est des 900 CDI à recruter, ils seront proposés via la BDE à des CDD en poste, avec une répartition géographique par site qui sera affinée et fournie à un prochain CSEC.

Nous avons réclamé à la fois les fiches de poste (dont on suppose pour les CDI à venir qu'ils seront recrutés à des coefficients de base) et une copie de la lettre type dite « d'affectation » pour savoir ce qui est proposé concrètement aux 1 667 CEJ (pas de distinguo entre agents privés ou publics qui peuvent pareillement se positionner).

Quant à savoir qui finance le dispositif, c'est a priori essentiellement le FSE mais cela nous sera précisé. Et pour ce qui est de l'articulation entre pré carré des Missions Locales, des Cap emploi et autres intervenants, Pôle emploi s'en tiendra à 100 000 jeunes en s'efforçant d'éviter une forme de mise en concurrence avec eux.

Sur le champ de la formation, la DG nous a confirmé que la CPNF se verrait présenter les 8 et 9 décembre les modules spécifiques créés dans le cadre du CEJ, sachant que des modules obligatoires de « culture générale » sur le dispositif dispensés en e-learning devront être suivis par plus de 40 000 collègues. Ce temps dédié ne sera pas imputé sur le crédit de 15h00 d'autoformation en distanciel dont dispose chaque agent.

Pour ce qui est des objectifs nationaux, la DG a parlé en séance d'un « dispositif de suivi » dont les indicateurs restent à préciser en s'adossant pour l'heure sur ceux existants entre taux de satisfaction des DE et taux de retour à l'emploi.

Et pour résumé les choses de manière lapidaire, face à une telle commande gouvernementale, tout est piloté par la DG et donc zéro marge de manœuvre côté DR.

Nous verrons bien si le dossier étoffé promis suite à toutes nos demandes du jour nous sera bien fourni comme tel pour la consultation.

Prochains CSEC : un extra et un ordi le 24/11, un extra le 09/12 matin (charges/ressources), un extra « consultation CEJ » le 20/12 après-midi et 2 séances le 22/12 dont « consultation politique sociale » le matin + présentation par le DG des orientations stratégiques 2022 l'après-midi.

** Notons ici que la DG avait présenté au CSEC en son temps un projet d'expérimentation qui prévoyait que 90 agences et 2 à 3 services par établissements (soit moins d'une soixantaine) s'inscriraient dans ce dispositif. Visiblement, la capacité à convaincre de la DG a été... variable...*

La délégation **CGT-FO** : Marielle Cabrera, Karen Hodicq, Elemane Abdou, Aissa Djehiche & Sébastien Socias (RS).